

DELIBERATION N° 88/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1988

Monsieur le Maire donne lecture du budget supplémentaire dont la balance générale s'établit comme suit :

DEPENSES :

fonctionnement : 4 603 786, 39  
investissement : 14 423 641, 98

RECETTES :

fonctionnement : 4 603 786, 39  
investissement : 14 423 641, 98

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
par 18 voix pour et 4 abstentions :

- approuve le budget supplémentaire 1988.